

---

**Nombre de membres****en exercice:** 6**Séance du vendredi 29 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Francois MAZELIN.

**Présents :** 5

**Sont présents:** Francois MAZELIN, Christine MAGINOT, Jean BOYER, Nicolas LIBERT, Patrick CHENIN

**Votants:** 6

**Représentés:** Claude BOYER

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christine MAGINOT

---

**Objet: Vote du compte de gestion - eau taillancourt - DE 2024 03**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de MAZELIN Francois, Président.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à TAILLANCOURT, les jour, mois et an que dessus.

**Objet: Vote du compte administratif - eau taillancourt - DE 2024 04**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Christine MAGINOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par MAZELIN Francois après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 402.26		20 763.01		32 165.27
Opérations exercice	9 010.85	15 380.00	21 040.65	20 854.22	30 051.50	36 234.22
<b>Total</b>	9 010.85	26 782.26	21 040.65	41 617.23	30 051.50	68 399.49
Résultat de clôture		17 771.41		20 576.58		38 347.99
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		17 771.41		20 576.58		38 347.99
<b>Résultat définitif</b>		17 771.41		20 576.58		38 347.99

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à TAILLANCOURT, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - eau taillancourt - DE 2024 05

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de MAZELIN Francois, Président

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 20 576.58**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	20 763.01
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>- 186.43</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>20 576.58</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>20 576.58</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	20 576.58
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à TAILLANCOURT, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du compte administratif - eau taillancourt - DE 2024 06

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du SIAEP TAILLANCOURT MONTBRAS,

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du SIAEP TAILLANCOURT MONTBRAS pour l'année 2024 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de :                   65 442.17 Euros**

**En dépenses à la somme de :               65 442.17 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	22 576.58
014	Atténuations de produits	3 000.00
65	Autres charges de gestion courante	400.00
67	Charges exceptionnelles	100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 076.58</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	13 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 576.58
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 076.58</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	23 365.59
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>27 365.59</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 594.18
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	17 771.41
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>27 365.59</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à TAILLANCOURT, les jour, mois et an que dessus.

La séance est levée à 18h30.

